



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_D2023_0336

**ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES
SISE 55 RUE DES CHAMPS**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE
AU PROFIT DE LA LIGUE
D'ENSEIGNEMENT NORD PAS-DE-
CALAIS**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n°DCPAJI AR2022_088 du 26 septembre 2022 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant la démarche de la ligue de l'enseignement Nord Pas de Calais qui a souhaité bénéficier d'un lieu pour organiser la formation générale du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec La Ligue d'Enseignement Nord Pas-de-Calais faisant élection de siège au 7 rue Alphonse Mercier à Lille, pour la mise à disposition, à titre gratuit, du réfectoire d'une superficie de 91 m², de la salle d'évolution d'une superficie de 300 m² et d'une salle de classe d'une superficie de 43 m² sises 55 rue des Champs à Tourcoing.

La Ligue d'Enseignement Nord Pas-de-Calais pourra y tenir sa formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) du 26 décembre 2023 au 4 janvier 2024.

Cette mise à disposition est consentie à compter de la signature par les deux parties jusqu'à la fin de la période.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.
Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le . 24 OCT. 2023

Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint Délégué aux Affaires
Juridiques



Accusé réception en Préfecture le : 24 OCT. 2023

Publié sur le site Internet le : 24 OCT. 2023

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2023_0336 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 24/10/2023

Objet : Convention de mise à disposition - BAFA Hiver

Nature : Contrats et conventions

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 24/10/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI_D2023_0336 - Convention de mise _ disposition - BAFA Hiver.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20231024-DAJI_D2023_0336-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/10/2023

